

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 <sup>m</sup> matin.	5 h. 10 <sup>m</sup> matin.	6 h. 53 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	10 h. 28 <sup>m</sup> matin.	10 h. 45 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	12 h. 45 <sup>m</sup> matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »		» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors — 7 h. 55<sup>m</sup> soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25<sup>m</sup> matin.

Cahors, 24 Novembre.

Le ministère suivant a été formé au moment où nous écrivons ces lignes, et l'Agence Havas en a envoyé la communication officielle aux journaux. On verra plus loin, aux *Dernières nouvelles*, si le *Journal officiel* a parlé, ou bien si des difficultés se sont produites avant la publication.

### Le nouveau ministère.

M. le général de Rochebouët, ministre de la guerre, président du conseil ;

M. de Banneville, ministre des affaires étrangères ;

M. Welche, ministre de l'intérieur ;

M. Faye, de l'Institut, ministre de l'instruction publique ;

M. Lepelletier, ministre de la justice et des cultes ;

M. l'amiral Roussin, ministre de la marine ;

M. Ozenne, ministre du commerce ;

M. Graeff, ministre des travaux publics.

M. Dutilleul, ministre des finances.

C'est là purement et simplement un ministère d'affaires. Tous les membres qui le composent sont pris en dehors du Sénat et de la Chambre des députés. Ils n'appartiennent notoirement à aucun parti, et au parti impérialiste moins qu'à tout autre.

D'après le langage des journaux, d'hier soir, il faut s'attendre à une vive opposition de la part de la Chambre des députés. Le mieux ne serait-il pas d'attendre le programme et les actes ? Il est à désirer, qu'il en soit ainsi.

C'est le refus de M. Pouyer-Quertier qui a fait échouer la précédente combinaison.

L'agence Havas a communiqué aux journaux la note suivante :

Plusieurs journaux rapportent que M. Emmanuel d'Harcourt se serait rendu cet été en Angleterre pour y rencontrer le prince impérial Louis-Napoléon, et racontent les détails d'un entretien qui aurait eu lieu entre le prince et le secrétaire de la présidence.

Nous sommes autorisés à déclarer que ces journaux ont été induits en erreur et que les bruits dont ils se font l'écho sont inexacts.

Cette note officieuse vise évidemment un article de l'*Ordre* dans lequel la feuille bonapartiste affirmait que M. M. Emmanuel d'Harcourt, secrétaire de M. le maréchal de Mac-Mahon, aurait été, il y a quelques mois, en Angleterre pour y rendre visite au fils de Napoléon III. L'*Ordre* rapportait même les paroles de ce prince à M. d'Harcourt sur la nécessité d'un plébiscite ayant pour but d'appeler le peuple à fixer lui-même la forme définitive du gouvernement.

Il y a quelque temps un journal anglais avait dit que M. d'Harcourt avait vu l'ex-impératrice Eugénie pour obtenir l'appui des bonapartistes en faveur de M. le duc Decazes. Il ajoutait que, plus tard, il avait rencontré dans le salon d'un grand seigneur de l'île de Wight, le fils de Napoléon III, et avait causé longtemps avec lui.

Dans ces circonstances la note de l'agence Havas a produit une certaine sensation.

\*\*\*

Le *Journal Débats* s'exprime ainsi : « Comme il ne peut être mis en doute que M. le comte Emmanuel d'Harcourt a vu en Angleterre le prince impérial et a eu un entretien avec lui à Cowes, il faut retenir seulement de la Note, que le voyage de M. d'Harcourt n'aurait pas eu précisément et uniquement pour objet de voir le prince. Quand aux détails de l'entretien, on comprend qu'ils aient pu être inexactement rapportés ; le fait principal « reste. »

\*\*\*

L'*Union*, constatant les aveux de l'*Ordre*, ajoute : « Pour que les bonapartistes parlent aujourd'hui d'une telle démarche, au mépris de la discrétion que M. Emmanuel d'Harcourt avait sans doute espéré obtenir, il faut qu'ils n'aient plus rien à ménager. Nous n'aurons garde de regretter leur audace, dont M. le maréchal de Mac-Mahon comprendra mieux que personne la portée, car elle le vise et l'atteint.

« M. le secrétaire de la présidence de la République française est allé voir le prince impérial ; les paroles de ce dernier prouvent que la conversation a été politique ; nous demandons à M. d'Harcourt en quelle qualité il a sollicité une consultation sur le droit plébiscitaire. Il y a des légèretés compromettantes qui ne doivent pas laisser derrière elles des responsabilités compromises. »

## REVUE DES JOURNAUX

### Soleil.

Nous ne sommes pas républicains et nous n'avons pas contribué à fonder la République ; mais la République est le gouvernement légal du pays.

Nous ne sommes pas partisans du suffrage universel direct, et nous n'avons pas contribué à l'établir ; mais le suffrage universel direct est la loi électorale de notre pays.

Nous n'avons pas conseillé l'acte du 16 mai, nous n'avons pas conseillé de faire appel au corps électoral à l'époque et dans les circonstances où on lui a fait appel.

C'est le Maréchal, c'est le gouvernement, qui, après le 16 mai, est venu dire d'abord au Sénat et ensuite au pays : « Je crois que la Chambre des députés, élue depuis dix-huit mois, ne représente plus l'opinion du corps électoral ; je crois que le corps électoral, lorsqu'il sera mis en demeure de choisir entre la Chambre des députés et moi, se prononcera pour moi. Je demande à consulter le suffrage universel. »

En présence de cette attitude du Maréchal et du gouvernement, qu'avons nous dit au Sénat ? Nous lui avons dit : « Vous ne pouvez pas raisonnablement refuser au gouvernement ce qu'il demande ; n'ayant pas la majorité dans la Chambre des députés, il croit, à tort ou à rai-

son, qu'il a la majorité dans le corps électoral. C'est possible, quand on est en présence d'une Chambre élue depuis déjà dix-huit mois. Il y a un moyen bien simple d'être fixé : c'est de consulter le corps électoral.

Mais à quoi bon consulter les électeurs pour ne pas tenir compte de leur réponse ?

Si l'on estimait qu'il était possible de gouverner avec le Sénat contre la Chambre des députés, il fallait mettre cette maxime en pratique au mois de mai dernier ; il fallait gouverner avec le Sénat contre l'ancienne Chambre des députés ; dans ce cas il était parfaitement inutile de demander la dissolution.

On aurait eu alors au mois de mai le conflit qu'on a au mois de novembre ; on aurait eu ce conflit à un moment bien moins grave pour les affaires ; on aurait eu ce conflit avec une chambre vieille de dix-huit mois et non pas avec une chambre jeune d'un mois ; on l'aurait eu avec une Chambre affaiblie et non pas avec une Chambre fortifiée par une réélection.

Si le gouvernement ne voulait pas tenir compte de la décision du suffrage universel, il ne fallait pas le consulter.

Du moment qu'il l'a consulté, du moment qu'il a voulu absolument lui demander une réponse, il est obligé d'en tenir compte.

Nous comprenons qu'on dise : « Je ne veux pas du suffrage universel. » C'est simple, c'est clair, c'est net.

Nous ne comprenons pas qu'on dise : « Je veux bien du suffrage universel quand il répond oui ; je n'en veux pas quand il répond non. »

\*\*\*

Le *Soleil* trouve qu'on donne aux nouveaux ministres une tâche laborieuse, celle de mettre d'accord une majorité républicaine, ardente et passionnée dans son calme apparent, avec une majorité monarchique, opiniâtre et résolue dans son attitude réservée.

« La question du jour, poursuit le même journal, la question urgente et impérieuse, c'est le vote du budget de 1878, et, avant tout, celui des contributions directes.

« Comment fera-t-on en face de la résistance opiniâtre et invincible que la Chambre se dispose déjà à opposer aux demandes du ministère d'affaires.

« Le langage que M. Gambetta a tenu à la commission du budget, qui l'a élu président, laisse à l'écart cette question spéciale du vote immédiat des contributions directes.

« Il est donc à craindre que nous n'entrions au premier jour dans la phase des faits qui viendront accuser de plus en plus le conflit gouvernemental et parlementaire, dont le vote sénatorial du 19 novembre ne pouvait avoir pour effet de détruire le germe, déjà ancien. »

### Constitutionnel

Dès le lendemain du 14 octobre, le premier mouvement des gens sensés ou plutôt de ce qui reste de gens sensés dans le parti conservateur a été de craindre éperdument aux ministres du 16 mai : « Pour Dieu ! allez-vous en donc ! »

Ce cri ne fut point écouté ; l'exemple si louablement légué par M. Buffet à ses successeurs, après les élections de 1876, fut insolemment dédaigné.

Les ministres restèrent munis de leurs portefeuilles enracinés sous leurs bras, achevant ce qu'ils avaient laissé d'incomplet dans leur œuvre mauvaise.

Le Maréchal fut de plus en plus personnellement engagé dans la mêlée des partis, et le Sénat fut invité à se compromettre à son tour pour amortir la chute de ses messieurs et mettre quelque baume sur les blessures de leur orgueil.

Ces fautes frisent le délire et peut-être le crime.

Le simple et tout militaire bon sens du Maréchal avait l'intuition que la crise s'aggraverait par la fatigante, inquiétante, perpétuité aux affaires d'un cabinet originellement impopulaire et battu la veille dans la grande bataille électorale.

A l'Elysée, on a incliné vers la transaction. Puis sont venues les obsessions sophistiquées ; on a mis en avant les ballottages, les élections pour les conseils généraux, etc. ; comme si les ballottages et les élections pour les conseils généraux avaient pu changer la situation du cabinet vis à vis de la Chambre.

D'autres influences ont pesé sur les délibérations gouvernementales. La minorité parlementaire, saisie d'effroi et craignant d'être dévorée, s'est abritée fiévreusement derrière le Maréchal en le lançant en avant. On cherche à l'abuser, à l'étourdir, à l'exciter.

On se réfugie odieusement dans cette vieille et maudite maxime : « Le bien sort de l'excès du mal ; »

\*\*\*

Le *Constitutionnel* déclare que tant que la majorité de la Chambre n'aura pas, dans les conseils du gouvernement, la prépondérance à laquelle elle a visiblement droit, nous flotterons dans l'incertitude et dans le malaise. Le *Constitutionnel* ajoute : « Elle est fort prudente cette majorité ; elle a le sentiment de sa légitimité et de sa force. Le tribun, M. Gambetta, a prononcé un discours qui est d'une idéale sagesse, et cette sagesse, il s'est engagé à l'imposer aux impatients et aux fongueux qu'il dirige tant bien que mal. Maintenant le budget sera-t-il voté ? Nous oserions garantir qu'il serait voté, si le gouvernement s'engageait à ne point provoquer et solliciter une seconde dissolution. »

« La majorité républicaine de la Chambre, nous pouvons l'affirmer, dit le *Rappel*, est résolue à refuser énergiquement le budget à tout cabinet de minorité. Quelque apparence dont essayeront de se revêtir des ministères de droite, ils ne réussiront pas à tromper les gauches et n'obtiendront ni leur confiance, ni l'argent du pays. »

### France

Aux termes de l'article 8 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875, dite : LOI RELATIVE A L'ORGANISATION DES POUVOIRS PUBLICS le président de la République ne pourrait-il réunir en Assemblée nationale le Sénat et la Chambre des députés et leur faire connaître par un Message qu'il les a convoqués expressément, afin qu'en pleine possession du pouvoir souverain, ils en usent pour empêcher la France et son gouvernement de tomber dans le gouffre au

bord duquel ils se poussent l'un l'autre, au risque d'être engloutis tous les deux ?

Avant même de réunir ainsi en Congrès les 300 sénateurs et les 533 députés, le président de la République ne pourrait-il inviter le président du Sénat et le président de la Chambre des députés à se joindre à lui et à délibérer en commun sur les termes de la proposition de conciliation à soumettre à l'Assemblée nationale constituante et révisionniste ?

Il y a des circonstances suprêmes où quiconque a une tribune pour parler, une plume pour écrire et un journal pour publier, serait impardonnable de garder le silence sur le moyen de salut qui, ne fût-il pas le bon, pourrait mettre sur la trace pour arriver à un meilleur.

Et comment n'être pas en proie à l'inquiétude la plus profonde, quand on reçoit de toutes part d'innombrables lettres qui vous dépeignent la poignante détresse de tous ceux qui vivent de leur travail et qui, le travail manquant à leurs bras, manquant à leurs ateliers, ne savent plus comment ils payeront ce qu'ils doivent et comment ils vivront ?

De grâce, Monsieur le Maréchal, ne prolongez pas plus longtemps ces souffrances à bout de patience et à bout de forces !

Avant « le péril social », péril imaginaire, en tout cas éloigné, faites passer le péril réel, le péril actuel, le péril béant !

**Défense**

La Défense résume en ces termes le programme politique qui peut seul, suivant elle, établir l'harmonie entre les grands pouvoirs : 1° politique conservatrice, en ce sens que les menaces dirigées contre les institutions religieuses et judiciaires, contre l'armée, contre les « bases sociales » seront abandonnées par les législateurs et reprimées par l'autorité ; 2° politique républicaine ; en ce sens que la forme républicaine ne sera pas mise en question et que tout le monde sera rigoureusement tenu au respect de la Constitution. Telles sont, dit-elle, les conditions pratiques dans lesquelles une politique à la fois conservatrice et républicaine serait encore possible.

**Union**

L'Union cherche comment le conflit pourrait être apaisé. Il ne saurait être question, dit-elle, d'un ministère de gauche. Un ministère de résistance violente pris à droite ferait éclater la guerre sans trêve ni merci. Un ministère de droite, dont toute la politique consisterait à sauvegarder les principes essentiels du gouvernement et qui se placerait résolument sur le terrain des intérêts, serait donc le seul expédient conforme aux nécessités actuelles.

L'Union ajoute que « le refus du budget serait une ruine nationale, et la dissolution : un chaos. »

**Temps.**

Le Temps déclare également que la sécurité et la confiance sont impossibles avec la continuation de la crise actuelle. Un nouveau ministère de droite, dit-il, ne pourrait même pas invoquer l'excuse de sa bonne foi. Par cela seul qu'il demanderait une trêve, il reconnaîtrait qu'il est encore en guerre ; d'un autre côté, les difficultés de son enfantement, les tentatives qu'il aurait faites pour obtenir du Maréchal certaines concessions à la loi des majorités, les concessions que lui-même promettrait à la tribune prouveraient que, de son propre aveu, la loi des majorités existe et a droit à quelque soumission. Ils n'auraient même pas l'excuse de la bonne foi, ceux qui, reconnaissant que la majorité a des droits, l'attestant par leurs déclarations et par leurs personnes, refuseraient cependant d'en tenir compte et se présenteraient comme membres d'un ministère de minorité.

**République française**

La République française se prononce en ces termes : « La réunion d'un congrès, formé de la Chambre des députés et du Sénat.

» Que le congrès soit décrété et qu'il prononce sur le conflit ! Un homme, un seul, a les moyens et le droit de réunir ce congrès, cette Assemblée nationale : c'est M. le maréchal de Mac-Mahon. Que n'use-t-il de ce droit ? Ce

n'est sans doute pas pour rien qu'il lui a été conféré. Que peut-il redouter ? Il ne veut pas céder à la Chambre des députés, par point d'honneur, dit-on. Il cédera à cette assemblée générale des mandataires de la nation, pareille en majesté, égale en autorité à cette assemblée de 1871 qui l'a mis au poste où il est. La crise sera terminée, le conflit écarté, et la guerre dont on parle, reléguée au rang des craintes et des terreurs qui ont pour jamais disparu. Le patriotisme de M. le président de la République, sa modestie, son abnégation, son désintéressement ont été souvent célébrés. Quelle plus belle occasion d'en faire preuve que de réunir ce congrès national qui, en une heure, peut résoudre pacifiquement toutes difficultés. »

**Journal des Débats.**

Signalons un petit scandale parmi les dernières nominations faites par M. le duc de Broglie ; on en est vivement ému dans le monde de la magistrature. Nous avons publié, il y a quelques mois, l'arrêt de la Cour de Paris dans le procès en diffamation que M. Bonneville de Marsangy avait intenté à deux de nos confrères. Il est impossible qu'on ait oublié l'affaire répugnante dans laquelle M. de Marsangy était impliqué lui-même, et la conduite inconsidérée qu'il avait tenue à Provins. Révoqué pour ce fait par M. Dufaure, M. de Marsangy a été blâmé, le mot n'est pas trop fort, dans les considérants de l'arrêt rendu par la Cour de Paris. Nous avons publié, dans notre numéro du 12 août, cet arrêt où on lit : « Considérant... qu'il (Bonneville de Marsangy) s'est mépris sur l'étendue de ses attributions et de son droit, et que, hors des cas prévus par la loi, hors de toute procédure régulièrement entamée... il a prescrit une mesure grave qui n'aurait pu être prise que par le juge d'instruction légalement requis et après avoir recueilli des charges plus sérieuses et plus concluantes que celles qui résultaient des énonciations vagues et suspectes d'une lettre anonyme. » Depuis lors, M. de Marsangy a fait des tentatives nombreuses pour rentrer dans la magistrature, mais on lui avait fait comprendre qu'il ferait mieux de chercher fortune ailleurs. Ou plutôt, non, il ne l'a pas compris, et sans doute il a bien fait, puisque M. de Broglie vient de le nommer juge à Arcis-sur-Aube, et de le mettre, par l'immovibilité, à l'abri des accidents futurs. Lorsque M. Bonneville de Marsangy est arrivé si vite à la célébrité que l'on sait, il était simple substitut à Provins, et il avait pour procureur de la République M. Breton. M. Breton a été nommé à Châlons avant que l'affaire Marsangy eût éclaté ; il a fallu lui demander des explications, et le garde des sceaux de cette époque, toujours M. Dufaure, mécontent de ces explications, a envoyé M. Breton, en disgrâce, au tribunal de Bar. Le 16 mai est venu réparer ces injustices. M. le duc de Broglie a pris immédiatement M. Breton dans son cabinet, comme sous-chef croyons-nous, et dans les décrets parus il le nomme juge au tribunal de la Seine. On peut dire sans exagérer qu'il y a bien des présidents de tribunal en province qui, après vingt ans de services, seraient heureux d'être nommés juges à Paris et ne peuvent pas l'obtenir. Ces deux faits, auxquels nous pourrions ajouter quelques autres, montrent que M. le duc de Broglie a traité la magistrature à peu près comme les principes libéraux et parlementaires, c'est-à-dire au gré de ses fantaisies, de ses intérêts, de ses commodités et de celles de ses amis.

Le Journal des Débats considère que le choc est imminent entre la Chambre et les deux autres pouvoirs publics et qu'elle a entre les mains, pour garantir le sérieux de son enquête les élections officielles, qu'elle est maîtresse de valider ou d'invalider, et le budget « pour que la responsabilité des ministres soit sérieuse aussi et efficace. »

**CORRESPONDANCE**

Versailles, 22 novembre soir.

Plusieurs journaux ont déclaré hier que les diverses combinaisons ministérielles avaient complètement échoué, et que tout était à recommencer.

Ce sont là des exagérations que les pessimistes de la situation peuvent seuls accepter comme authentiques. Les faits doivent être rétablis comme ceci : La liste ministérielle qui a été connue, il y a deux jours, dans les couloirs de la Chambre, à Versailles, est exacte, et si elle n'a pas paru à l'Officiel, c'est qu'il y a des hésitations encore sur les deux noms désignés pour le ministère de l'intérieur et pour celui de la justice.

S'il faut en croire une source assez autorisée, la difficulté, ou, si l'on aime mieux, les hésitations, ne proviennent pas de ce que le Maréchal rencontre du mauvais vouloir, mais bien plutôt de ce qu'il veut former un cabinet qui puisse essayer de la conciliation sur le terrain des intérêts conservateurs et des affaires.

Du reste, pendant toute l'après-midi, ces pourparlers ont continué. M. Batbie a été appelé à l'Elysée par dépêche, vers trois heures.

Il reste fort possible que la composition du nouveau ministère soit demain à l'Officiel. Dans ce cas, il est probable que M. Batbie serait désigné pour l'intérieur à la place de M. Welche.

Mais j'ignore jusqu'à présent quel serait le titulaire de l'instruction publique.

Une autre combinaison qui ne serait pas impossible, et dont le bruit s'est accrédité cette après-midi, c'est celle qui consisterait à donner la présidence du conseil à un ministre sans portefeuille.

Le docteur Rouvier, membre de l'Académie de médecine, vient de succomber d'une congestion des poumons à la suite d'une chute qu'il a faite dans le bassin des Tuileries.

**ORIENT**

Les nouvelles d'Arménie sont contradictoires. Celles qui paraissent avoir le plus de certitude disent que les Russes se préparent à attaquer Erzeroum. Des télégrammes plus aventureux disent que l'armée du Caucase va tourner cette ville et marcher directement vers Constantinople à travers la Turquie d'Asie. La première version est généralement admise comme la plus probable et même comme la seule possible. Quoiqu'il en soit, la prise de Kars est considérée comme un fait capital et presque décisif.

A Londres, on commence à s'agiter d'une façon très vive. La route des Indes, ce fameux *delenda Carthago* que les Anglais lancent contre la Russie, revient sur le tapis. Jamais il n'en a été question aussi sérieusement que depuis la prise de Kars.

En Europe, Plewna tient toujours. Le général Skobelev est blessé. Tous les jours les Turcs font des retours offensifs contre les Russes. La garnison est, dit-on, nourrie avec trois quarts de livre de pain par jour. Pour qui connaît la sobriété des Ottomans, cette ration paraîtra suffisante. Et quand il n'y aura plus de farine, les Turcs vivront avec du riz, ce que les Européens ne pourraient pas faire.

Osman-Pacha tiendra encore facilement un mois ; et dans un mois Mehemet-Ali sera dans le flanc de l'armée russe, à moins que 30,000 Serbes n'entrent en ligne pour forcer le général turc à se détourner de Plewna.

Si Plewna n'est pas secourue, il ne faut cependant pas attendre sans reddition avant la fin de décembre, si les informations qu'on envoie sont exactes. D'ici un mois il s'écoulera bien des heures, et bien des événements peuvent surgir, assez important pour modifier la situation.

\*\*\*

**La prise de Kars**

L'Union donne, sur la prise de Kars par les Russes, quelques détails, d'ailleurs incomplets encore, mais qui suffisent pour faire juger quel plan a été suivi pour emporter la ville.

Les préparatifs de l'assaut étaient faits depuis le 13 novembre, mais le mauvais temps a obligé le quartier général à retarder l'opération.

C'est samedi soir, à huit heures, que l'attaque générale commença à la fois sur trois côtés. Le général Lazareff, sur la droite, donna l'assaut au fort Hafiz-Pacha. La colonne, arrivée récemment d'Ardahan, sous le commandement des généraux Roop et Romaroff, attaqua Ingelt. Le comte Grabbe, à la tête des grenadiers de Moscou, se ruait pendant ce temps-là contre les forts de Khamli-Tabia, d'Hawjar-Tabia et contre la citadelle. Celui-ci avait la plus lourde tâche ; il l'accomplit néanmoins avec bonheur, mais en y laissant sa vie : il fut tué au moment même où il montait à l'assaut

à la tête de ses soldats.

Toute la nuit, ce fut un combat acharné, et les redoutes turques tombèrent les unes après les autres au pouvoir des Russes. La grande redoute Hoæne tint jusqu'au point du jour.

On ne comprend pas que les Russes, avec des forces assez réduites, aient pu s'emparer aussi vite de Kars défendue par une quinzaine de mille hommes et pourvue de forts détachés assez solides. L'heure choisie pendant la nuit indique que les Russes ont surpris la garnison et profité du trouble où cette attaque inattendue jetait les troupes ottomanes. Ils ont, évidemment, à l'aide de l'obscurité, pénétré entre les forts sans être aperçus, et une fois là se sont rués sur toutes les redoutes en les prenant de front et à revers. Le carnage au milieu de cette nuit a dû être horrible.

A huit heures du matin, les derniers forts Tilmeck et Aralé étaient emportés par les vainqueurs ; il ne restait plus d'obstacles pour couvrir la ville.

Alors les débris des quarante bataillons qui formaient la garnison de la ville se sont jetés sur la route d'Erzeroum pour essayer d'échapper aux Russes. Mais le général Loris Mélikoff, qui prévoyait son succès, avait pris ses précautions en conséquence. Sa cavalerie gardait la route, et elle a ramené les fuyards, qui ont dû se rendre prisonniers.

La dépêche russe estime le nombre des prisonniers à 10,000, et le chiffre des pertes à 5,000 tués ou blessés ; elle avoue pour les Russes une perte de 2,700 hommes.

Nous croyons qu'il faut un peu élever les pertes des Russes, car une armée qui donne l'assaut, même au milieu de la nuit, est toujours cruellement éprouvée ; et de plus les Turcs ont dû se défendre avec acharnement.

Mais quelles que soient leurs pertes, ils n'en ont pas moins remporté un glorieux et important succès qui fait honneur au général en chef. Son plan d'attaque, tout audacieux qu'il était, a été admirablement conduit, avec un ensemble et une vigueur exceptionnels.

Loris Mélikoff vient de prendre une large revanche de son échec du printemps. Trois cents canons, des drapeaux, des munitions restent en ses mains comme les trophées de la victoire ; et il a pour les quartiers d'hiver de l'armée russe une place excellente qui lui assure la possession de l'Arménie.

Une dépêche de Constantinople porte que les Russes devant Erzeroum ont reçu de nouveaux renforts. Dans quelques jours, ils en auront davantage, car la prise de Kars va permettre à une partie du corps de siège d'aller grossir l'armée d'Heyman et de Mergukasoff, qui opère contre Moukhtar-Pacha.

Les journaux anglais ont été un peu surpris de la chute de Kars, à laquelle personne ne s'attendait ; ils sont encore sobres de réflexions ; mais ils regardent la prise de cette ville comme un coup des plus graves porté à la Turquie.

Dans sa réponse au discours du roi, la chambre des députés de Belgique a introduit deux paragraphes qui intéressent la France. Le premier est relatif à sa neutralité et à ses bons rapports avec tous les Etats ; le second à l'Exposition universelle :

- « La Belgique pacifique et neutre se félicite » des relations amicales que le gouvernement » du roi continue d'entretenir avec toutes les » puissances.
- » L'Exposition universelle de Paris sera pour » nos artistes, comme pour nos industriels, à » la fois une école et une arène, où ils rivali- » seront avec leurs émules des autres nations.
- » Les œuvres qu'enverront les Belges étendront » encore, nous en sommes persuadés, la ré- » nommée artistique et industrielle du pays. »

**CHRONIQUE LOCALE**

ET MÉRIDIIONALE.

MAIRIE DE CAHORS. — Vente de fumiers.

Le Maire de la ville de Cahors, a l'honneur de prévenir le Public, qu'il sera procédé à la vente de gré à gré, des fumiers provenant de

l'enlèvement des boues de la ville. Cette vente aura lieu le samedi, 1<sup>er</sup> décembre, à deux heures de l'après-midi, sur le Quai du Patrinquat.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Représentation de M<sup>lle</sup> Agar.

Nous venons de recevoir de l'illustre tragédienne Mlle Agar, la dépêche suivante :

Bourges, 23 nov., 2 h., soir.

Prière d'annoncer une représentation de Mlle Agar, pour mercredi, 28 novembre.

Mlle Agar jouera Philaminte des Femmes savantes et Hermione d'Andromaque.

Cette représentation est la dernière que Mlle Agar donnera en province, sa rentrée à la Comédie française devant avoir lieu vers le 20 décembre.

COMMUNE DE LA MADELAINE.

Délibération du Conseil municipal.

Séance du 11 novembre.

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil municipal,

Considérant que depuis plus de 40 ans, les tabacs livrés à la régie sont payés à un taux inférieur qu'aux époques antérieures;

Considérant cependant que la main d'œuvre, le prix des terrains, des baux à ferme de la propriété, des vivres, ont augmenté dans des proportions considérables, tandis que le prix des tabacs, au lieu de suivre la même progression, a, au contraire, diminué;

Considérant que c'est là une des récoltes principales de notre pays;

Emet le vœu, dans l'intérêt de l'agriculture, que les anciens prix soient rétablis et même encore augmentés, s'il y a possibilité, pour que cette récolte puisse donner un prix rémunérateur.

Fait et délibéré à La Madeleine, en séance, le 11 novembre 1877.

Pour copie conforme :

Le Maire de La Madeleine,  
JARLAN.

Il serait à désirer qu'une pareille délibération fût prise dans toutes les communes intéressées.

Le ministère de l'intérieur d'une part et le conseil d'Etat de l'autre se sont occupés d'une question qui intéresse d'une façon toute particulière les finances des départements.

Il s'agit de la suppression complète de la classification des routes départementales, qui seraient placées à l'avenir dans la série des chemins de grande vicinalité.

L'un des motifs de cette transformation est que l'état de la circulation n'est plus aujourd'hui ce qu'il était à l'époque du décret du 16 décembre 1811 qui a institué les routes départementales. Ce sont aujourd'hui des chemins vicinaux qui établissent des moyens de commu-

nication entre les villes ou les centres de population de quelque importance.

Les conditions primitives s'étant modifiées, il n'y a plus aucune différence sous le rapport de la circulation entre les routes départementales et les chemins de grande vicinalité. Pourquoi, dès lors, maintenir un classement différent, puisque les voies de communication, distinctes autrefois, sont devenues presque pareilles au point de vue des services qu'elles rendent?

Mais la raison d'économie est surtout à considérer. En appelant les industriels à réparer le chemin qu'ils dégradent, la loi du 21 mai 1836 sur les chemins vicinaux a inauguré un principe d'équité qui fait défaut à la législation sur les routes départementales. Or, les usiniers, dans certains départements, détériorent notablement avec leurs lourdes voitures, les routes départementales, dont l'entretien est exclusivement à la charge du département, et il est impossible, dans l'état actuel de la législation, de les faire contribuer à la réparation de ces routes, tandis que, si c'étaient des chemins vicinaux, on serait fondé à leur réclamer des subventions.

CALENDRIER DU LOT. — Novembre.

LEV.	JOURS	SAINTE	FOIRES.
25	Diman.	se Catherine.	
26	Lundi.	s Didier.	Belaye, Montcabrier. Car-dailiac, Larnagol, Vaillac. Rocamadour, Bretenoux, Montfaucon.
27	Mardi.	s Léonard.	Cazals, Luzech, Puybrun.
28	Mercur.	s Didace.	St-Cernin, St-Martin-de-V.
29	Jeudi.	s Saturnin.	Belfort, Floriac.
30	Vend.	s André.	
1	Samedis	Eloi.	Cahors.

Lunaisons du mois de Novembre.  
 N. L. le 5, à 8 h. 37 du matin.  
 P. Q. le 12, à 11 h. 34 du soir.  
 P. L. le 20, à 10 h. 29 du soir.  
 D. Q. le 27, à 10 h. 15 du soir.  
 Les jours diminuent de 1 h. 20 m.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 10 au 17 novembre.

Naissances.

Malbert, Jeanne-Clodette-Marie, rue Nationale.  
 Balestie, Paul, à Labarre.  
 Lacassagne, Jeanne-Anne, rue du Pont-Neuf.  
 Raubert, Marie, rue Nationale.  
 Crabol, Marie-Josephine, à Saint-Georges.  
 Plantade, Jeanne-Marie-Gabrielle, Quai-Séjour.  
 Alazard, Louis, cul-de-sac Catonne.  
 Marly, Louis-Justin, rue des Mirepoise.

Mariages.

Pinel, Jules-Joseph, et Basset, Marie-Philomène.  
 Théron, Jacques, et Mercadier, Magdelaine.  
 Salabert, Bernard-Hippolyte, et Contou, Mathilde.

Décès.

Gaucher, François, 66 ans, rue du Château.  
 Delteil, Alexandre, facteur 49 ans, rue Florens.  
 Fouilhade, François, 67 ans, rue Casserie.  
 Couderc, Jules, 4 jours, à Saint-Henri.  
 Besse, Jacques, cultivateurs 77 ans, à Larozière.  
 Guiches, Marie-Anne, 57 ans, Quai-Séjour.

Labrousse, S., 13 mois, Portail des Augustins.  
 Servan, Antoine, 30 ans, rue Mascoutou.  
 Labrunhie, Joseph-A., Prêtre 72 ans, Port-Bullier  
 Dalet, Joséphine, 23 ans, Chartreuse.  
 Bedué, Charles-Nicola, 86 ans, impasse Soulés.  
 Pour la chronique locale : A. Laytou.

BULLETIN COMMERCIAL

Paris, 22 novembre.

Céréales et Farines. — L'administration des Douanes vient de publier le mouvement du commerce de la France pour les dix premiers mois de l'année 1877.

Il résulte de ces documents que les importations en blés et farines pour les deux premiers mois de la campagne ont été de 672,475 quintaux métriques et les exportations de 308,904 dito. Ainsi pour les deux premiers mois de la campagne 1877-78 le chiffre de nos importations a dépassé de 364,571 quintaux, celui de nos exportations.

Nos correspondances reçues aujourd'hui des principaux marchés des départements ne signalent aucun changement dans les prix des blés, on constate bien une baisse sur quelques halles, mais cette réduction ne porte que sur les qualités inférieures. Les farines et les menus grains sont sans changement. Marseille est calme, ventes d'hier 2,200 hectol. disponibles, affaires nulles en livrable. Les derniers avis des Dardanelles signalent le passage de 3 navires froment, dont 2 pour Marseille et 1 pour l'Angleterre, plus 1 chargé d'orge et 2 d'avoine pour Marseille. A Bordeaux et à Nantes même situation de calme dans les transactions avec peu d'offres et des prix bien tenus. On ne cite que quelques affaires pour la consommation. Les avis des marchés de l'étranger ne signalent aucun changement dans la situation des affaires, partout la tendance est plutôt calme, mais les prix des froments et des farines conservent leur précédente valeur.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Versailles, 23 novembre, soir.

La composition du ministère a été affichée de bonne heure dans la salle de conférence du Sénat, et dans les couloirs de la Chambre des Députés.

La Chambre des Députés a aussitôt suspendu sa séance jusqu'à 4 h. 1/2.

Le comité directeur des gauches s'est réuni, pendant ce temps il a préparé une interpellation au ministère, qui sera déposée aussitôt que les ministres paraîtront à la Chambre.

La discussion qui s'engagera sur l'inter-

pellation est considérée comme devant être d'une gravité exceptionnelle.

Paris, 24 nov., 2 h., soir.

Les journaux du matin sont remplis d'appréciations sur le nouveau cabinet.

Le Soleil aurait préféré un ministère pris dans la majorité.

Paris-Journal dit que les noms des ministres répandent une pensée d'apaisement.

Le XIX<sup>e</sup> Siècle engage le maréchal à donner sa démission.

Le Constitutionnel se plaint des ministres et ajoute que le public lève les épaules.

La République française déclare que la Chambre des députés repoussera tout arrangement jusqu'au jour où le suffrage universel obtiendra satisfaction.

Le Journal des Débats tient le même langage que la République française. Ce ministère de détente étant impossible, il conseille au maréchal d'aller enfin à la majorité.

Paris, 24 nov., 3 h., soir.

Aujourd'hui, après la nomination des sénateurs à vie, le Sénat entendra la lecture d'une déclaration ministérielle; peut être d'un Message présidentiel. Un manifeste affirmera l'intention de faire de la politique d'affaires et invitera le parlement à laisser passer sans crise la fin d'année.

La même lecture aura lieu à la Chambre.

Paris, 24 nov., 3 h. 20 soir.

L'Officiel publie les noms des ministres.

M. de Larochebouet lira la déclaration ministérielle à la Chambre et M. Lepelletier au Sénat.

Bourse de Paris.

Cours du 24 Novembre.

Rente 3 p. %..... 71.25  
 — 4 1/2 p. %..... 99.50  
 — 5 p. %..... 106.30

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 23 nov	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.075 »	3.075 »
Crédit foncier.....	643 75	642 50
Orléans-Actions.....	1.048 75	1.048 75
Orléans-Obligations.....	337 »	338 50
Suez.....	698 25	698 75
Italien 5 %.....	72 60	72 80

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT.

24 novembre 1877. (74)

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONE.

Première partie.

EPILOGUE

— Votre compagnon.  
 — Est-ce que tu voudrais le consulter ?  
 — Moi, non pas... Mais comment prendra-t-il la chose ?  
 — Cela me regarde ; d'ailleurs, puisque tu es habile, j'espère que tu sauras nous verser sans que nous ayons à déplorer le moindre accident.  
 — Je répons des voyageurs, fit le postillon ; mais pour les chevaux, c'est différent.  
 — Eh bien... tu peux en tuer un ou deux, reparti le voyageur, et je me charge de les remplacer.  
 Le postillon fit un geste qui voulait dire qu'il n'avait plus d'objections à faire, et il allait s'éloigner quand son interlocuteur

le retint encore.  
 — Il nous reste un dernier point à déterminer, dit-il alors d'une voix rapide et brève.  
 — Lequel ?  
 — L'endroit où nous verserons.  
 — C'est juste.  
 — Connais-tu dans le pays une petite maison de campagne qui est habitée par une personne que l'on désigne généralement sous le nom de la veuve ?  
 — Si je la connais ! fit le postillon... mais c'est la providence du pays.  
 — Vraiment.  
 — A deux petites lieues d'ici.  
 — Près de la route ?  
 — A deux pas.  
 — Eh bien ! vas ; maintenant tu sais tout, je t'ai donné tous les renseignements nécessaires, il dépend de toi de gagner les cent francs promis.  
 Maître Yvon ne se fit pas répéter deux fois cet avis, et, après avoir avalé un verre de madère que le voyageur lui avait offert, il se hâta d'aller rejoindre ses chevaux.  
 L'étranger ne tarda pas lui-même à aller reprendre sa place auprès de son compagnon que la longueur du temps d'arrêt commençait à inquiéter.  
 — Que se passe-t-il donc, Lopès ? demanda-t-il à son ami dès que ce dernier eut pris place à ses côtés, il me semble que nous n'avons jamais mis tant de temps à relayer.

— Je vous croyais endormi, reparti le voyageur, qui n'était autre que Lopès.  
 — Me voilà réveillé maintenant.  
 — Eh bien, allumons un cigare ; voici la lune qui se lève, le pays est, dit-on, de ce côté, particulièrement pittoresque, et nous jouirons d'un spectacle digne de notre admiration.  
 Le postillon avait fait claquer son fouet, les chevaux avaient pris le galop et la chaise de poste s'était éloignée à travers les rues étroites et tortueuses de Juyon.  
 Quelques minutes plus tard, elle roulait au milieu d'une campagne magnifique, obliquement éclairée par les rayons vaporeux de la lune.  
 Lopès avait allumé un cigare, et son compagnon Franck — le lecteur l'a sans doute reconnu — avait imité son exemple.  
 Ils avaient baissé les glaces de la voiture ; la nuit était calme et sereine, un air vif et pénétrant leur arrivait des plaines voisines.  
 — Ce pays est digne de sa renommée ! s'écria tout à coup Lopès.  
 — En effet, répondit Franck.  
 — Et je sens que si je l'habitais, il pourrait faire pâlir en moi le souvenir de l'Amérique.  
 — Et cependant nous allons la chercher...  
 — Puisque vous voulez...  
 Franck fit un geste d'insouciance et leva les yeux au ciel :

— Ai-je donc une volonté ? répondit-il d'une voix indifférente.  
 — Et pourquoi n'en avez-vous pas ?  
 — Le sais-je ?... Depuis que le malheureux Compans a été traîné devant les tribunaux et condamné à une détention perpétuelle, depuis que la fortune de mon père m'a été restituée, depuis enfin que je pourrais être heureux, il me semble qu'un vide inouï s'est fait autour de moi, et malgré toutes les satisfactions qui m'ont été données, je crains bien, mon ami, de n'atteindre jamais à ce bonheur que je rêve, et qui seul pourrait remplir et occuper ma vie.  
 Lopès regarda son interlocuteur avec un air d'étonnement singulier.  
 — Quel bonheur ? dit-il d'un ton où parut une pointe de raillerie.  
 — Le repos.  
 — Etes-vous déjà las ?  
 — J'en ai peur.  
 Lopès haussa les épaules.  
 — Allons, mon cher neveu, répondit-il, chassez-moi bien vite ces idées malsaines : à votre âge, avec votre fortune, la vie peut toujours être facile et douce...  
 — Croyez-vous ?  
 — J'en suis sûr... Et, d'ailleurs, que vous manque-t-il ?... L'assassin de votre père est puni... Condamné aux travaux forcés à perpétuité, il subit en ce moment sa peine dans quelque bague honteux. Sa fille a disparu, et vous n'avez pas mé-

me le remords de l'avoir dépoüllé, s'il est vrai que le jeune Octave Gaudin ait accepté la dot que vous avez fait offrir, et qu'il l'ait épousée... Il est vrai que maître Pascal s'est retiré de ce mauvais pas avec les honneurs de la guerre... Le misérable Auvergnat a su intéresser le jury ; il s'est posé en victime, en serviteur dévoué ; bref, en l'absence des preuves suffisantes, on lui a rendu la liberté. Mais ce n'est pas de lui, n'est-ce pas que vous vous occupez, et peu vous importe que cet animal finisse ses jours ici où là... Eh bien, voilà une grande affaire terminée ; votre vie est maintenant dégagée de cette terrible préoccupation qui a si longtemps pesé sur elle... Vous êtes libre, jeune, riche ; vous n'avez rien ni devant ni derrière ; que pouvez-vous donc désirer de plus, et pourquoi cet air mélancolique et dérangé que vous apportez partout avec vous ?  
 Franck sourit tristement à cette interpellation de son ami et secoua la tête.  
 Il allait répondre, quand un accident inattendu vint tout à coup détourner le cours de ses préoccupations et interrompre brusquement l'entretien commencé.

(A suivre.)

Etude de M<sup>e</sup> Scipion DELBREIL, avoué à Cahors.

**VENTE**

DE BIENS DE MINEURS

Adjudication fixée au 19 décembre 1877.

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du sept août mil huit cent soixante-dix-sept, lequel homologue une délibération du conseil de famille, en date du vingt-sept juillet précédent.

Le sieur Joseph Boyé, propriétaire, habitant et domicilié de la commune du Montat, agissant en qualité de tuteur, datif de Louis et Marie Mispoulié, ses petits-fils mineurs, issus du mariage d'Isabelle Boyé, sa fille, avec feu Jean-Pierre Mispoulié,

Lequel a constitué M<sup>e</sup> Scipion Delbreil pour son avoué près le tribunal civil de Cahors,

A été autorisé à faire vendre les biens immeubles suivants :

**Biens à vendre.**

1<sup>o</sup> Une terre située au lieu de Nouyrat, commune de Pradines, faisant partie des nos 107 et 108, section B du plan cadastral de ladite commune et contenant environ cinquante-deux ares, trente-six centiares. Cette contenance tient, de l'est avec Combarien et de l'ouest avec partie dudit immeuble attribué à Pauline Mispoulié dans le partage des successions de Louis Mispoulié et de Marie Vaysières, fait devant M<sup>e</sup> Agar, notaire. Elle est séparée de ladite portion attribuée à Pauline Mispoulié, par une ligne du nord-est au sud-ouest, brisée vers le milieu par l'avancement de la propriété du sieur Richard. Elle forme les sept premiers lots attribués aux dits mineurs, Louis et Marie Mispoulié dans le partage précité de Louis Mispoulié. leur aïeul ;

2<sup>o</sup> Un immeuble composé autrefois de vigne, terre et jardin, et aujourd'hui tout en vigne, et de partie de maison, le tout contigu, situé au lieu de Lacombe ou Mayrins, commune de Cahors, porté sous les nos 891, 893, 894, 895 et 897 du plan cadastral de ladite commune, section C, et d'une contenance de quatre-vingt-trois ares, trente-six centiares environ.

Ces immeubles sont la propriété des mineurs, Louis et Marie Mispoulié, auxquels ils ont été attribués dans le partage précité.

Le cahier des charges a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors. Les adjudicataires seront tenus de s'y conformer.

L'adjudication desdits immeubles sera faite le dix-neuf décembre prochain, à l'heure de onze heures du matin, pardevant M. Dupuy, juge au tribunal civil de Cahors et commis à ces fins, au Palais de Justice de Cahors, dans la salle ordinaire des criées.

Elle aura lieu en deux lots composés comme suit :

Le premier de l'article premier du présent pla-

card, sur la mise à prix de six mille francs, ci. . . . . 6.000 fr.  
Et le second de l'article deuxième sur la mise à prix de six cent francs, ci. . . . . 600 fr.

Pour extrait certifié véritable :

Fait à Cahors, le vingt-trois novembre, mil huit cent soixante-dix-sept.

L'avoué poursuivant,

Signé : DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le . . . . . novembre mil huit cent soixante-dix-sept, F<sup>o</sup> . . . . . regu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : GISBERT.

**Revue Scientifique.**

SOMMAIRE DU NUMÉRO 20 (17 novembre).

Les travaux de M. Le verrier, par M. F. Tisserand. — La guerre d'Orient. Les opérations militaires du 14 novembre. — Association britannique pour l'avancement des sciences Congrès de Plymouth. Rapports des Commissions. Séances des sections. — Académie des sciences de Paris. — Chronique scientifique.

**Revue Politique et Littéraire.**

SOMMAIRE DU NUMÉRO 20 (17 novembre).

La critique biblique et ses origines en France, par M. A. Sabatier. — Un mangeur d'opium en Angleterre, par Léon Quesnel. — M. Thiers et le roi Louis-Philippe lors de la révolution de 1848, d'après des conservations de M. Thiers recueillies par M. Senior (suite). — Notes et impressions, par N\*\*\*. — La semaine politique. — Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, 408, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements. — Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

**MERRAINS ETRANGERS**

B. GAIRARD et FILS à Bordeaux, 68, cours St-Louis, 69, cours Balguerie Stutembert, quai de Cat; L'AVEOIR. Maisons à Marseille, Nîmes, pour l'importation à Trieste et Sissek (Autriche). La seule maison qui fasse elle-même, en Autriche, l'achat au producteur et l'expédition de ses merrains. En 1874, 1875, 1876 le chiffre de ses ventes a dépassé 36 millions de pièces. Vente en Gros, Demi-Gros, Détail.

**LA REVUE DE FRANCE**

Sommaire du 15 novembre 1877.

Nourrisson (de l'Institut). — Voltaire et le Voltairanisme.  
E. de V. — Carnet d'un chasseur dans l'Afrique australe (fin).  
Comte Théobald Walsh. — Mes souvenirs de trois quarts de siècle (IV).  
Jacques Valsérres. — L'Association dans les campagnes. — III. Les Sociétés mutuelles d'assurances agricoles.  
Camille Debans. — Les grands Editeurs de France. — IV. Mame.  
Vigneau. — Un duel japonais (suite).  
C. Louvet. — La première campagne de Napoléon. Comte de M\*\*\*. — De la Noblesse en France et en Angleterre.  
Justin Améro. — La langue anglaise.  
Chronique. — L'Institut, par Ferdinand Delaunay. — Théâtres, par Louis Enault. — Les Petites Marmites. — Les six Parties du Monde. — Théâtres lyriques et Concerts, par O. Mercier. Nouvelles des Arts, par A. V. — Notes d'un ingénieur, par P. Maigne. — Finances, par G. C. — Notices bibliographiques. — Chronique politique, par Louis Teste.

Bureaux de la Revue de France, Paris, 16, rue des Saints-Pères, 16.

**Crédit foncier de France**

Prêts réalisés en numéraire.

Le Crédit Foncier fait, en numéraire jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres, vignes, des prêts hypothécaires amortissables de 60 ans, moyennant une annuité, comprenant l'amortissement de 5 fr. 87 c. 0/0 pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82 0/0 pour les propriétés rurales.

Les emprunts sont toujours remboursables. — Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent être faites en numéraire ou en obligations foncières 5 0/0, acceptées au pair, quelqu'en soit le cours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19, rue Neuve des Capucines.

**NOUVELLE FLANELLE**

En tissu maillé

Cette Flanelle, après avis motivé des Conseils supérieurs de santé, vient d'être expérimentée dans les armées de terre et de mer,

et les résultats de ces expériences prolongées lui ont valu l'approbation des Commissions d'examen.

D'autre part, les principaux Médecins des hôpitaux de Paris et de Montpellier en ont encouragé l'emploi dans leurs services, la considérant comme capable de remplir complètement le but hygiénique que poursuit la science dans l'usage des lainages, comme moyen préservatif et curatif des affections rhumatismales.

Outre son élasticité et la facilité avec laquelle il absorbe les transpirations, ce qui enlève à son porté toutes sensations désagréables, ce tissu possède une autre propriété : il n'est passujeté à cette rétraction continue, qui amène le feutrage et qui enlève conséquemment aux autres flanelles cette qualité d'absorption que les hygiénistes recherchent avant tout dans leur emploi ; le vêtement conserve donc constamment son étendue dans toutes ses parties pendant le cours entier de son usage, quel que soit, d'ailleurs, le mode de nettoyage auquel on le soumette.

Cette Flanelle en tissu maillé se trouve sous les formes variées de Gilets, Pantalons, Camisoles, etc. chez M. Victor Lafon rue de la Mairie à Cahors.

**L'ÉCLAIREUR FINANCIER**

Paraît tous les Dimanches.

Résumé de chaque numéro : Informations financières.

2 fr. Causerie financière. Bilans. Revue de la Bourse. Recettes des Chemins de fer. par Chronique des valeurs. Correspondances. Assemblées d'Actionnaires. Cou- AN pons échus. Listes des tirages. Cours des valeurs.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement. Paris. — 43, rue Vivienne 43, — Paris.

Envoyer mandat ou timbres postes.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel Pilon, de Paris.  
On demande des représentants.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

**LA NATIONALE**

Compagnie d'Assurances sur la Vie  
ÉTABLIE À PARIS, RUE DE GRAMMONT  
ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 19  
Anciennement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE : 138 MILLIONS

Constitution immédiate d'un Capital payable au décès de l'Assuré

PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE

Participation dans les bénéfices de la Compagnie.

Augmentation du Revenu

PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie. . . . . 37,635,076 fr.

Arrérages payés aux Rentiers . . . . . 141,416,201 fr.

Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière. . . . . 14,408,052 fr.

S'adresser pour les renseignements, à MM. Bénéch, à Cahors ; Pucl, à Figeac ; Lacambre, à Gourdon ; Bap<sup>te</sup> Planion, à Souillac.

**EAUX MINÉRALES LITHINIÈS DE ROYAT**

SOURCE CÉSAR

Source St-Mart—Source St-Victor

Eaux toniques et reconstituantes : digestions difficiles, goutte, rhumatisme, anémie, chlorose, etc.

Dépôt à Cahors, chez M. St-Sevez pharmacien.

**JOURNAL-RENTIERS**

le meilleur des journaux financiers, 34, rue Provence, Paris, 6<sup>e</sup> année, paraît chaque dimanche; liste des tirages et des titres opposés; renseignements sur toutes valeurs; prix des coupons; leur paiement immédiat à 25 c. par 100 f.; achat et vente de valeurs; conseils pour placements financiers; ordres de bourse aux ordres des Agents de change; avances sur titres. Administrat<sup>r</sup> : M. de BUCARAT, officier supérieur en retraite, officier de la Légion d'honneur.

**Bottelage de Foins et Fourrages**

S'adresser au sieur SIVIOL PIERRE, domicilié à Puy-l'Évêque, qui se rendra dans toutes les communes où on voudra l'appeler, à partir du 1<sup>er</sup> juillet. Les frais de poste pour commandes restent à sa charge.

**MALADIES de la VESSIE**

**RHUMES**

**SULFURÉES, SODIQUES ET CALCICIQUES EAUX-BONNES**

B.-Pyrenées. — Saison 15 Mai — 15 Octobre.  
Rhume, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Catarrhe, Coqueluche, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme.  
Uniques contre la Phthisie pulmonaire.  
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

Guéris par le SIROP de BLAYN aux Bourgeons de Sapin. Ce sirop, d'un goût agréable, est ordonné avec succès depuis 30 ans par les meilleurs médecins de Paris, 21. et 41. CATARRHES, GRIPPE, IRRITATIONS de POITRINE guéris par les SIROP et PATE de BLAYN aux Bourgeons de Sapin et au Benne de Tolu. 1<sup>o</sup> 50 la boîte. BLAYN, ph.<sup>o</sup> 7, r. Marché-St-Honoré, Paris, et dans les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

**LE TÉLÉGRAPHE**

SEUL JOURNAL

QUOTIDIEN PARISIEN DE 7 h. DU SOIR, EXPÉDIÉ PAR LES TRAINS RAPIDES

Publie 24 heures avant les autres journaux de Paris :

Le Compte-rendu des séances du jour des deux Chambres. Les dernières Nouvelles politiques. Les informations parisiennes. Le cours de 5 h. 30 de la Bourse de Londres.

L'intérêt que les lecteurs portent aux séances de la nouvelle Chambre rend le TÉLÉGRAPHE un journal indispensable.

On s'abonne à Paris, rue Coq-Héron, 5, et chez tous les libraires  
4 mois, 4 fr.; — 3 mois, 12 fr.; — 6 mois, 24 fr.; — 1 an, 48 fr. — Un numéro 15 c.

**LE JOURNAL DU DIMANCHE**

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Depuis vingt-deux ans, le Journal du Dimanche tient le premier rang parmi les publications illustrées ! Les plus grands écrivains contemporains ont apporté leurs concours à sa rédaction, et les dessins des meilleurs artistes en ont embelli le texte.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

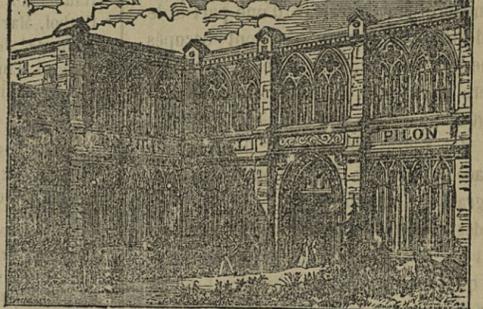
Trente-sept volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris. . . . . 3 fr.  
id. par la poste. . . . . 4 fr.

BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

**LIBRAIRIE ABEL PILON & Co**

33, rue de Fleurus, à Paris.



**CRÉDIT LITTÉRAIRE & MUSICAL**

CINQ FRANCS par mois jusqu'à CENT FRANCS d'acquisition, PAYABLES PAR TRAITES, PRÉSENTÉES À DOMICILE, DE 20 FR. TOUTS LES QUATRE MOIS. Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois, et les recouvrements se font par traites trimestrielles.

Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans augmentation de prix.

DICTIONNAIRES — ENCYCLOPÉDIES — HISTOIRE — GÉOGRAPHIE  
ÉCONOMIE POLITIQUE — PHILOSOPHIE — SCIENCES  
INDUSTRIE — BEAUX-ARTS — CONSTRUCTION — ARCHITECTURE  
OUVRAGES ILLUSTRÉS — VOYAGES — ROMANS, etc.

**CRÉDIT MUSICAL**

Fourniture immédiate de toutes les Publications musicales éditées à Paris : Méthodes, Études, Partitions, Morceaux détachés, Musique vocale, d'ensemble, d'instruments, religieuse, militaire, etc.

Collection complète des Œuvres spéciales pour piano à deux mains : BERGHOVEN, MOZART, WEBER, HAYDN, CLÉMENTI; doigtée par Moscheles, soit 11 volumes grand format. Prix. . . . . 80 fr.

Toute demande ne peut être inférieure à 20 fr. — Envoi franco des Catalogues.

**ÉDITION A 2 FRANCS**

**VICTOR HUGO**

**HISTOIRE D'UN CRIME**

— DÉPOSITION D'UN TÉMOIN —

PREMIÈRE JOURNÉE | DEUXIÈME JOURNÉE  
LE GUET-APENS | LA LUTTE

CALMANN-LÉVY, éditeur, rue Auber, 3.